



Dernière chance de présenter une demande de prestation pour le PIRTE

Lévis, le 2 novembre 2020 – Alors que la période pour présenter une demande au Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) tire à sa fin, l'ACEF Rive-Sud de Québec tient à informer les travailleurs essentiels éligibles qu'ils ont jusqu'au **15 novembre 2020** pour soumettre leur demande en ligne et bénéficier d'un montant pouvant atteindre 1 600 \$.

Mis en place par le gouvernement du Québec pour reconnaître la contribution essentielle de certains travailleurs durant la pandémie, le PIRTE vient compenser pour les revenus moins élevés de ces travailleurs et les programmes d'aides offerts par le fédéral.

« Pour chaque semaine de travail admissible, un travailleur obtiendra 100 \$. Cela représente une somme non négligeable et peut faire une réelle différence dans le contexte actuel. Il est donc important que les personnes concernées en soient informées et qu'elle en fasse la demande dès que possible. », d'expliquer Édith St-Hilaire, directrice de l'ACEF Rive-Sud de Québec.

Une personne qui a été maintenue à l'emploi durant la période de confinement de la première vague a de fortes chances que son travail soit considéré essentiel. Voici quelques exemples de services essentiels : alimentation, santé, quincaillerie, pharmacie, service de paie, télécommunications. Pour vérifier si un emploi figure parmi les services essentiels, contactez Revenu Québec au 1 844 456-3050.

Seuls les travailleurs qui prévoient gagner entre 5 000 \$ et 28 600 \$ pour l'année 2020 peuvent demander le PIRTE. D'autres conditions s'appliquent. Nous vous invitons à visionner [la vidéo](#) de Union des consommateurs sur le sujet et consulter le [site](#) de Revenu Québec pour de plus amples informations.

Notons que les travailleurs ne sont admissibles au PIRTE que pour les semaines durant lesquelles ils n'ont reçu aucune prestation relative à la PCU ou au Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19). Par ailleurs, les prestations du Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels sont imposables et rétroactive au 15 mars 2020.

Pour toute question :

Contactez-nous au 418-835-6633 ou 1 877 835-6633 ou par courriel à acef@acefrsq.com.

– 30 –

L'ACEF est un organisme d'éducation et d'intervention dans les domaines du budget, de l'endettement et de la consommation. Elle travaille à défendre les droits des consommatrices et consommateurs.

Édith St-Hilaire - Directrice
ACEF Rive-Sud de Québec
Tél. : 418-835-6633 | 1 877 835-6633 | acef@acefrsq.com